LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE SAUVETAGE asbl

Place des Sports, 1
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Téléphone : 010-45 75 45
Télécopie : 010-45 64 65
contact@lfbs.org -www.lfbs.org

Le masque de poche : Plus qu'une barrière immunitaire lors des insufflations

Depuis la parution des arrêtés légiférant les bassins de natation, de nouveaux outils ont été développés pour améliorer le quotidien des sauveteurs mais surtout la qualité de leur travail lors de la prise en charge d'une victime.

Parmi ces outils, il nous paraît intéressant de vous parler des avantages de l'utilisation du masque de poche.

Depuis plusieurs années, la Ligue Francophone Belge de Sauvetage a intégré dans ses formations initiales et continuées l'utilisation du masque de poche. En effet, lors d'une réanimation, les sauveteurs n'insufflent plus directement en bouche-à-bouche, mais plutôt via un masque.

Figure 1 : Masque de poche

Pourquoi intégrer le masque de poche dans les protocoles LFBS ?

En premier lieu, ce procédé d'insufflation « bouche à masque » est préconisé dans les guidelines 2015 de l'European Resuscitation Council (ERC).

Le premier atout d'un masque de poche est sa fonction de **barrière immunitaire**. Les échanges d'infections entre le sauveteur et la victime sont fortement restreints (salive, sang, …). C'est une protection efficace pour le secouriste **et** pour la victime.

En complément de sa fonction de barrière immunitaire, le masque, grâce à sa valve anti-retour, **protège le sauveteur en cas de reflux gastrique** (régurgitation lors de la réanimation).

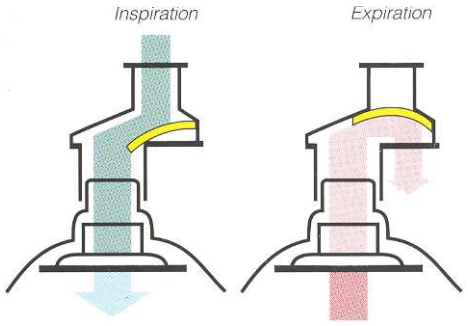

Figure 2 : Valve de protection - anti-retour

De plus, lors de la prise en charge d'une victime en arrêt cardio-respiratoire, l'apport d'oxygène doit être le plus important possible, **la troisième utilité** d'un masque est donc **l'administration plus importante d'oxygène** grâce à sa possibilité de raccordement à une bonbonne d'oxygène médical.

Place des Sports, 1
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Téléphone : 010-45 75 45
Télécopie : 010-45 64 65
contact@lfbs.org -www.lfbs.org

A titre d'exemple :

a. bouche à bouche ➔ +/- 16 % d'oxygène Il n'est pas possible d'administrer de l'O2 via une bombonne en réalisant un bouche à bouche.
b. masque de poche + bouteille d'O2 ➔ +/- 30% d'oxygène
c. masque de poche + bouteille d'O2 + ballon masque ➔ 100% d'oxygène

Pour utiliser le **masque de poche + bouteille d'O2 + ballon masque (point c), il est nécessaire que 2 sauveteurs soient présents**.

Figure 3 : Réanimation à un sauveteur avec masque et branchement d'oxygène

Figure 4 : Réanimation à 2 sauveteurs avec masque de poche et ballon masque

Enfin, dans certaines situations où le visage de la victime est abîmé (dents cassées, dentier, …), le sauveteur aura des difficultés à réaliser correctement des insufflations (problème au niveau de l'hermétique du bouche à bouche). Avec le masque de poche, ce problème est éliminé (le masque de poche englobe la bouche et le nez de la victime, de plus il est formé d'un bourrelet en caoutchouc qui limite les fuites d'air lors de l'insufflation).

Un sauveteur peut-il refuser d'effectuer les insufflations s'il ne dispose pas d'un masque de poche ?

Cette question est régulièrement posée dans nos formations.

D'après les guidelines ERC, un sauveteur qui n'a pas de masque de poche et qui ne souhaite pas réaliser d'insufflations en bouche à bouche (présence de sang, de vomi,…) peut réaliser uniquement des compressions thoraciques. L'ERC met tout de même la priorité sur la réanimation avec apport d'oxygène en cas de noyade.

Ces guidelines sont destinées aux pratiquants du BLS (Basic Life Support), c'est-à-dire à toute personne qui est initiée aux premiers gestes de secours.

Place des Sports, 1
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Téléphone : 010-45 75 45
Télécopie : 010-45 64 65
contact@lfbs.org -www.lfbs.org

Figure 5 : Insufflation en bouche à bouche

Dans le contexte qui nous intéresse : la surveillance en piscine ; les sauveteurs sont des professionnels de la sécurité. Le protocole de réanimation qu'ils ont appris et qu'ils utilisent dépassent largement la réanimation basique.

Dès lors, la question ci-dessus… *Un sauveteur peut-il refuser d'effectuer les insufflations s'il ne dispose pas d'un masque de poche ?…* ne devrait pas se poser en piscine. En tant que professionnels, ils **devraient en être équipés**. Ce matériel avec admission d'O2 est accessible sur le marché pour un prix compris entre 10 et 30 euros (en fonction de la gamme). Si malheureusement le sauveteur ne dispose pas du masque, la ventilation devrait tout de même être réalisée d'autant plus dans le cadre d'une réanimation faisant suite à une noyade.

Enfin, il va de soi que le masque de poche est un **outil de travail personnel**. De même, le sauveteur doit avoir son masque de poche **en permanence à portée de main** afin de pouvoir, dès la première minute, administrer de l'air à la victime. Même si la bouteille d'oxygène n'est pas encore disponible, le sauveteur peut insuffler de l'air à la victime (16% d'oxygène). D'un point de vue pratique, des systèmes de ceintures avec pochette pour masque de poche du genre sac banane existent sur le marché.